

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **1 (1856)**

Heft 11

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Le prix pour le reste de l'année courante est fixé à 4 fr. 50. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROULLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Les troupes suisses au service étranger (*suite*). — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*). — Règles du tir du fusil d'infanterie. — Nouvelles et chronique.

LES TROUPES SUISSES AU SERVICE ÉTRANGER.¹

IV.

Après avoir examiné dans le précédent numéro ce qui est relatif au service des Suisses en France, il nous reste à jeter un coup d'œil sur les autres Etats qui ont suivi cet exemple et compté des Suisses sous leurs drapeaux ; savoir l'Espagne, la Savoie et la Hollande, puis l'Autriche, Naples, Rome et Venise. L'Angleterre, la Prusse et la Suède n'ont eu que passagèrement des Suisses à leur service. Nous ne pouvons parler ici de tentatives isolées d'enrôlement faites par de petits Etats, tels que certaines villes impériales, par exemple Nuremberg avant les guerres de Bourgogne, le duché de Schleswig-Holstein, pour lequel le colonel Beck, de Bâle, chercha en 1633 à lever un régiment, et d'autres encore.

L'Espagne prit en 1574 les premières troupes suisses à son service ; le colonel Walther, de Roll, conduisit dans les Flandres un régiment recruté dans les Petits-Cantons et composé de 4,000 hommes. Le gouverneur Louis de Roquesens, après la première campagne, offensa tellement les Suisses par ses manières hautaines et orgueilleuses, qu'ils rentrèrent dans leurs foyers dès la fin de l'année.

Sous Philippe IV, ce service prit une extension plus considérable ; le colonel Gaspard Lussi, d'Unterwald, conduisit à deux reprises, en 1603 et 1607, un régiment de 3,000 hommes dans les Flandres, où périrent un grand nombre d'entre eux. En 1610, le colonel Conrad de Beroldingen recruta un régiment de 4,000 hommes qui fut employé dans le duché de Milan, appartenant alors à la couronne

¹ Voir les numéros 4, 6 et 7.